

3^{ÈME} TRIMESTRE, EXAMENS... RETROUVER UN MINIMUM DE COHÉRENCE ET DE JUSTICE

Alors que les personnels du 1^{er} degré sont contraint-es de revenir dans les écoles dans des conditions pour le moins précipitées – et sans l’excuse des « décrocheurs-ses » puisque la présence des élèves est au choix des familles –, les enseignant-es des collèges et lycées sont confronté-es au difficile problème des examens. À la veille des conseils de classes le ministère vient publier deux décrets et deux arrêtés sur le brevet et le bac au JO du 28 mai, qui sont loin de tout régler.

La position du MEN reste simplement incohérente et injuste :

- **changement des règles du jeu en cours de route** : chacun.e sait que de nombreux élèves se mettent au travail au dernier moment au 3^{ème} trimestre et obtiennent un bac qu’iels n’auront sans doute pas si on en reste à une stricte prise en compte des notes de contrôle continu.

- **un contrôle continu peu représentatif** : l’examen attribué sur la base des moyennes du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre (DNB, Bac, E3C pour la spécialité abandonnée) qui ne reflètent qu’une partie de l’année puisque celle-ci a été largement perturbée après le 5 décembre, et pas seulement à partir du 16 mars. Au passage les notes des établissements hors contrat sont validées sans aucun contrôle ajoutant encore à l’inégalité de traitement.

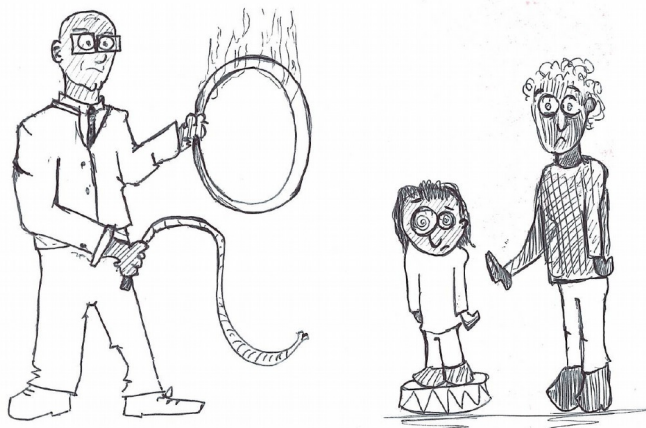
- **prétention à faire remplir des bulletins de troisième trimestre** : sans indiquer de moyenne mais en indiquant malgré toutes les notes éventuelles en période de confinement dans l’appréciation, en valorisant certain-es, ce qui revient inévitablement à dévaloriser d’autres, sans que cela compte pour le contrôle continu du bac mais dans certains cas néanmoins si cela peut aider. La boîte de Pandore est ainsi ouverte à toutes les inégalités entre élèves, entre établissements et entre jurys !

- **une nouvelle donne pour les jurys** : les jurys doivent prendre en compte les appréciations de bonne volonté inscrites dans le livret, alors même qu’à distance, les enseignant-es n’ont aucun moyen réel d’apprécier cette bonne volonté, compte-tenu des nombreux paramètres de la vie familiale qui leur échappent en grande partie. À la demande d’établissements privés très sélectifs, les jurys auront également en leur possession les taux de réussite et de mentions attribuées aux établissements d’origine des candidats pour la session 2019 du baccalauréat.

Ces indications et les appréciations figurant sur le livret scolaire des candidat-es permettront également aux jurys du baccalauréat de valoriser certain-es candidat-es bien au-delà des pratiques habituelles. Ainsi certain-es élèves jugé-es « méritant-es » qui auraient obtenu moins de 8 /20 de moyenne générale en contrôle continu et moins de 10/20 au rattrapage, pourront passer des épreuves écrites à la session de septembre.

- **des redoublements très hypothétiques** : dans de nombreux établissements, il n’y aura de toute façon pas la place pour accueillir d’éventuel-les redoublant-es, tout en sachant par ailleurs que ces redoublements seront très difficiles avec le nouveau bac qui évaluera des matières non enseignées jusque-là.

Les jurys se tiendront probablement, comme les conseils de classe dans des conditions, qui ne permettront même pas une véritable interaction. Ce dispositif est juste insensé ! Il n'a rien de bienveillant, il est seulement arbitraire et sans solution équitable malgré le bricolage des derniers textes.



IL est temps d'arrêter cette machine à piétiner :

★ **La seule solution rationnelle, et qui est en fait la moins inéquitable à cette étape, sera donc d'attribuer les examens (CFG, DNB, CAP, BEP, BAC, E3C pour la spécialité en fin de 1ère, BTS) à l'ensemble des candidat-es.** Le niveau général n'en aurait été guère affecté. Ce qui l'affecte, ce sont les suppressions de postes qui continuent dans le secondaire, la précarité généralisée dans le supérieur et l'absence de dispositif de remédiation et bien d'autres problèmes que les enseignant-es subissent depuis des années.

★ **Concernant les bulletins de troisième trimestre, la position doit être en conséquence.** De la sixième à la terminale, pas de moyenne comme le demande le MEN, mais pas d'appréciation non plus (ni d'indication de note) visant à orienter un contrôle continu que les professeur-es ne maîtrisent pas. Ce ne sont pas les élèves qui sont responsables de leur désinvestissement scolaire éventuel, mais l'institution. L'absence d'une bonne appréciation sur un bulletin rend ainsi l'élève responsable des manques de l'institution : il faut refuser d'être l'instrument de ce transfert de responsabilité. SUD Éducation 93 appelle donc les collègues à remplir les bulletins avec une appréciation du type : « Trimestre non évaluable compte tenu des circonstances. X ou Y doit avoir le [DNB, CAP, BAC...]

★ **Rouvrir les moyennes du 2nd trimestre et agir sur les avis pour le baccalauréat.** Dans la situation qui sera la nôtre pour le bac mais aussi pour le DNB et les BTS nous revendiquons la prise en compte des notes favorables aux élèves données durant le début du 3eme trimestre avant le confinement. Le ministère doit autoriser la réouverture des moyennes du 2nd trimestre, seule façon d'éviter une hausse spectaculaire d'oraux de rattrapage et de recalés. A défaut nous devons militer localement pour cette solution. De même au vu des circonstances exceptionnelles de cette année les CC devraient ne délivrer que des avis favorables ou très favorables.

Union
syndicale
Solidaires

éducation
Sud 93

9 - 11 rue Génin - 93200 Saint-Denis

Fixe : 01 55 84 41 26 - Portable : 06 88 66 47 23

contact@sudeducation93.org